

Demande de branchement au réseau d'eau potable pour une nouvelle construction

La mise en service de votre branchement eau potable est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.

Pour ce faire, merci de retourner à la CCPEVA, le formulaire « Abonnement » dûment complété et signé.

DEMANDEUR

Mme M. Nom(s), prénom(s) :

Entreprise – raison sociale :

Adresse de correspondance :

Code postal : Commune :

Tél :

Mail :

LIEU D'INTERVENTION

Adresse :

Code postal : Commune :

Parcelle :

NATURE DE LA CONSTRUCTION

Maison individuelle Habitat collectif : nombre de logements :

Autre (préciser).....

LE DEMANDEUR S'ENGAGE

- A régler la facture correspondante aux travaux réalisés par la CCPEVA

- A aviser, par écrit, la CCPEVA lors de tout changement de situation

- **A fournir les documents suivants à joindre à la présente demande:**

- ✓ Carte d'identité pour les particuliers,
- ✓ Extrait KBIS pour les sociétés,
- ✓ L'arrêté accordant votre permis de construire,
- ✓ Un plan parcellaire ou de situation et un plan de masse (implantation de la maison sur la parcelle vue de dessus, droits de passages et servitudes)

A RECEPTION DE CETTE DEMANDE, un technicien de la CCPEVA prendra RDV avec vous pour déterminer les modalités techniques et financières.

Fait à :

Le :

Pour les sociétés
Signature + tampon

Particulier (signature)